



Les présentations de votre activité contenues dans le magazine et le site internet de l'Office de Tourisme seront modifiées selon les informations ci-dessous.

Le choix des catégories dans lesquelles apparaissent votre activité est fait en cohérence avec des critères prédéfinis et relève à la fois de choix éditoriaux et de contraintes techniques. Les offres présentes dans les « Activités de Loisirs » sont des activités disponibles pour le public individuel en priorité, au sein d'une structure.

Si vous étiez déjà adhérent en 2022,

- Consultez les rubriques ci-dessous **du site internet** pour visualiser vos informations : www.tourismekreizbreizh.com/fr/a-voir-a-faire/activites-et-loisirs
- Consultez vos informations contenues **dans le magazine** en 2022 : <https://fr.calameo.com/read/00244516025805da7b3d0>

Si vous organisez également des événements ou avez une autre activité, pensez à remplir ce collectage pour chaque activité, selon les formulaires.

Nom de l'activité		
Descriptif 2023 (10 lignes max)		<i>Activités</i>
Adresse		

Contact public		<i>Tél – mail – site web (à diffuser au public)</i>
Langues parlées		<i>Breton – anglais – autre langue</i>
Ouverture habituelle au public		<i>Période d'ouverture pour un public « individuel » Horaires</i> <i>Période d'ouverture pour un public « groupe » Horaires</i>
Type d'activité		<i>Activités sportives, lesquelles ? Activités culturelles, lesquelles ?</i>
Accueil de groupe	Oui/Non	Nb de personnes mini-maxi :
Réservation en ligne	Oui/Non	
Tarif des activités		
Animaux autorisés	Oui/Non	
Accessible PMR		<i>Quelles activités ?</i>
Label		
Photos envoyées en pièce jointe		

Vos nouveautés		
Vos réseaux sociaux		<p><i>Indiquez votre identification sur les réseaux sociaux : ex : @TourismeKreizBreizh. Si vous n'avez pas cette identification courte, pensez à la créer directement sur votre profil.</i></p> <p>Facebook :</p> <p>Instagram :</p> <p>Youtube, vidéos ou compte :</p>